

**Projet «Musées en Franche-Comté» - Poursuite du partenariat -
Association des conservateurs des collections publiques de France (section
Fédérée de Franche-Comté) et Musées de la Ville - Convention 2010-2011-2012**

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : La section fédérée de Franche-Comté de l'association des conservateurs des collections publiques de France regroupe trente trois musées franc-comtois.

Depuis 2004, elle s'est engagée avec ses partenaires institutionnels et associatifs dans le projet «Musées en Franche-Comté» avec comme objectifs :

- de faciliter l'accès des publics au patrimoine franc-comtois,
- de créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées,
- de faciliter l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),
- de mettre en commun des ressources et des méthodes de travail dans le domaine des TIC,
- de favoriser la diffusion des collections numérisées régulièrement par les musées de France.

La création du site web www.musees-franche-comte.com pour l'ensemble des musées adhérents à l'association a permis de structurer ces objectifs. La gestion des contraintes techniques et méthodologiques liées à cette réalisation a permis aux musées d'avancer vers une intégration des TIC dans leur fonctionnement quotidien.

Le site web et la numérisation des fonds permettent une meilleure visibilité et lisibilité du patrimoine comtois, améliorant ainsi le service rendu par les musées au public.

Ce projet fédérateur, soutenu financièrement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région Franche-Comté, contribue à améliorer l'image cohérente et positive des collectivités signataires dans le secteur de la gestion patrimoniale.

Pour la période 2010/2012, l'association s'est donné comme objectif de moderniser le site, de continuer à le compléter et le faire évoluer vers un plus large public. Une refonte complète est prévue dès 2011.

Dès le début du projet en 2004, la Ville de Besançon, par le biais des musées de Besançon -Musée Comtois, Musée de la Résistance et de la Déportation, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée du Temps, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie- participe à ce projet. Partageant toujours les objectifs recherchés de valorisation du patrimoine des collections de la Ville et de diffusion auprès du public, elle souhaite participer à l'évolution du projet en versant une participation de 500 € par musée et par année, soit 2 500 €.

En cas d'accord, la dépense de 2 500 € correspondant à l'adhésion annuelle sera prélevée au chapitre 011.322/6281 CS 10034.

Une convention couvrant les périodes 2010-2011-2012 précisera les modalités d'interventions de chacun.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention triennale 2010-2011-2012
- décider le versement d'une participation au projet à hauteur de 500 € par musée soit 2 500 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.